

**PROJET DE RÉGULARISATION
DU BASSIN VERSANT DU LAC KÉNOGAMI**

Mémoire

Présenté par Jocelyne Girard Bujold

Députée bloquiste de Jonquière

INTRODUCTION

Les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le Saguenay en 1996 ont provoqué une terrible catastrophe qui s'est même vu, nous le savons tous, attribuer le nom de déluge. Les événements qui ont eu lieu durant ce week-end de juillet sont à jamais gravés dans nos mémoires et s'imprèneront certainement dans celles de plusieurs générations à venir.

Pendant quelques heures, nous avons connu l'insécurité. Alors que des maisons étaient quasi complètement inondées à Lac-Kénogami et Laterrière, d'autres descendaient rejoindre les profondeurs du Saguenay dans le secteur du bassin à Chicoutimi et des immeubles à logements glissaient dans la Rivière-aux-Sables à Jonquière, emportant avec eux des années de souvenirs. Jamais nous ne voulons revivre ces instants de cauchemar.

Sept ans plus tard, comme bon nombre de groupes et de personnes de la région, je me présente aujourd'hui devant vous afin de soumettre mes observations et recommandations concernant la régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami. Mon intervention, je l'espère, vous aidera à prendre la décision la plus éclairée possible afin que jamais plus des images d'horreur de notre belle région fassent le tour de la planète pendant que des gens souffrent et subissent l'angoisse de ne pas se sentir en sécurité dans leur propre demeure.

L'UTILITÉ D'UNE COMMISSION MIXTE

En premier lieu, j'aimerais remercier le Parti Québécois qui a rendu ces audiences possibles. Je me réjouis de voir ici le gouvernement provincial et le fédéral. Pour la première fois au Québec, le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa s'assoient à une même table suite à mes représentations auprès du Ministre Anderson afin de mettre en place un examen conjoint, évitant ainsi tout dédoublement et retard néfaste du projet de régularisation du bassin versant du lac Kénogami.

Je me réjouis donc de la bonne volonté du gouvernement fédéral.

RECOMMANDATIONS

La présente Commission a le mandat d'étudier les répercussions environnementales de différentes options visant à éviter qu'une situation semblable à celle de 1996 se reproduise.

Le promoteur s'est concentré sur les impacts de trois (3) grands travaux potentiels :

- La construction d'un barrage et de deux (2) digues sur la rivière Pikauba
- Le rehaussement et la consolidation de neuf (9) digues existantes et la construction de quatre (4) autres dans des milieux peu fréquentés et éloignés des rives
- La réalisation de travaux d'excavation d'un seuil sur une distance de 600 mètres sur la Rivière-aux-Sables

La première alternative est la seule qui aurait des répercussions non-négligeables sur l'environnement, notamment sur les habitats de l'omble de fontaine. En effet, selon l'étude réalisée par le promoteur, le rehaussement et la construction de nouvelles digues n'auront des impacts que sur le milieu humain qui «seront essentiellement

ressentis pendant la période de construction »¹. Il en va de même pour les travaux projetés sur la Rivière-aux-Sables.

Pour ma part, je suis favorable à la réalisation des travaux envisagés sur la rivière Pikauba, et ce, pour plusieurs raisons. Je ne suis pas une experte dans la question qui nous préoccupe aujourd'hui mais j'ai rencontré des gens qui m'ont exposé la situation et les différentes options et j'endosse aujourd'hui le mémoire présenté hier par le Comité provisoire du lac réservoir Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables. Certes, je suis consciente que ce projet pourrait avoir des répercussions sur certaines espèces animales et sur la flore. Toutefois, le document réalisé par le promoteur affirme que les impacts sur l'habitat de l'omble de fontaine, les pratiques de chasse à l'orignal, la présence de mercure dans la rivière et la transformation des conditions actuelles de pêche en rivière en conditions de pêche en lac sont d'importance moyenne. Oui, la réalisation du projet aurait des impacts sur la faune et la flore mais le déluge de 1996 illustre bien à quel point la nature est bien faite. En effet, ce déluge, qui a transporté des milliers de mètres cubes de sols et d'eau, détruisant par la même occasion de nombreuses espèces florales et endommageant l'habitat de plusieurs espèces aquatiques, a aussi permis de nettoyer la rivière Saguenay et d'offrir à la faune aquatique un environnement moins pollué. À la lumière de ces informations, je suis d'avis que les travaux sur la rivière Pikauba

¹ *Régularisation des crues du bassin versant du Lac Kénogami – Étude d'impact sur l'environnement. Volume 1, Vue d'ensemble – Janvier 2002, p. 7-4.*

n'entraîneront pas une transformation radicale et complète de la faune et de la flore qui s'y trouvent et sont donc à privilégier.

De plus, plusieurs éléments doivent être pris en considération et votre commission ne peut s'en tenir uniquement aux retombées environnementales possibles d'un tel projet. Vous devez l'étudier dans son entièreté et analyser toutes les répercussions.

À titre indicatif, sachez que le lac St-Jean – qui est, soit dit en passant, une véritable fierté régionale – est en réalité un réservoir de barrages et qu'il est immense comparativement au projet d'anarchage présenté. Ce qui était à l'origine un réservoir, est devenu, au fil des ans, un habitat très agréable pour la flore aquatique et les poissons, lesquels sont en mesure de s'adapter à l'environnement humain. De plus, le lac St-Jean est devenu un gage de développement économique qui stimule notre industrie récréo-touristique. Le fait d'anarcher en amont la rivière Pikauba pourrait avoir des effets similaires pour le Saguenay puisqu'il permettrait notamment de mieux contrôler le niveau du lac Kénogami et ainsi d'accommoder les utilisateurs de cet important plan d'eau. Depuis des années, ceux-ci se plaignent de pouvoir naviguer sur le lac seulement quelques semaines par année. Un meilleur contrôle renverserait la situation et permettrait aux gens de profiter du lac sur une plus longue période sans craindre pour la sécurité de la population.

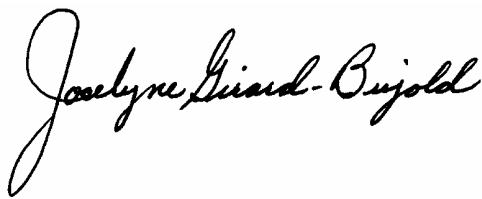
Dans son examen, votre Commission doit aussi tenir compte de la sécurité de la population. N'oublions surtout pas que le terme « environnement » ne s'applique pas uniquement à la flore et la faune, mais également à l'humain. Je vous demande donc de choisir la meilleure solution, soit celle qui sera la moins néfaste pour l'environnement tout en permettant la sécurité des humains et leur cohabitation avec la faune et la flore.

Rappelons que dans son étude, le promoteur en est venu à la conclusion que les impacts d'un tel projet seraient très positifs. On y mentionne que :

« la réalisation du projet accroîtra sensiblement la sécurité de la population face à des crues extrêmes. L'apport en éléments nutritifs dans le réservoir Pikauba et, en aval, dans le lac Kénogami, favorisera un enrichissement de ces milieux au profit de la vie aquatique. Par ailleurs, la rétention des alluvions dans le réservoir projeté contribuera à éviter le colmatage des frayères en aval. La régularisation des débits à l'aval du réservoir améliorera les conditions de navigation sur la rivière Pikauba, notamment pour le canotage. Les retombées économiques des travaux d'aménagement du réservoir Pikauba constituent également un impact positif pour la région »².

² Régularisation des crues du bassin versant du Lac Kénogami – Étude d'impact sur l'environnement. Volume 1, Vue d'ensemble – Janvier 2002, pp. 7-3,4.

J'appui donc les comités et les municipalités qui sont venus se prononcer pour la réalisation du projet de construction d'un barrage sur la rivière Pikauba. Tout comme moi, ils représentent les populations qui sont directement touchées. J'ai donc espoir que vous prendrez une décision globale et j'ai confiance que vous agirez dans le meilleur intérêt de tous.

A handwritten signature in black ink, reading "Jocelyne Girard-Bujold". The signature is written in a cursive style with a large initial 'J'.

Jocelyne Girard Bujold

Députée de Jonquière